

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 15 Fév 2012
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4867

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

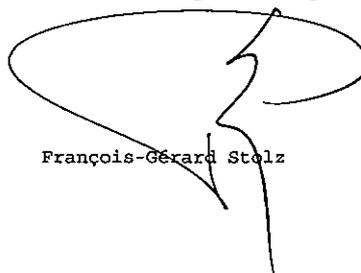
Unité de formation : PARAGE DU PIED BOVIN
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
 QUALIFICATION
Code Référence : 161401U12C1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté-française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Roberto GALLUCCIO, Date et signature (2): 01/12/2011
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Parage du pied bovin

Code de L'UF(3) : 16 14 01 U12 C1	Domaine de formation(4) : 101
-----------------------------------	-------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 6 de...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 7 de...1...page(s) (2)

(1) biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de L'UF(3) : 16 14 01 012 C1	Domaine de formation(4) : 101
-----------------------------------	-------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Anatomie du pied bovin	CT	B	10
Biomécanique de l'extrémité digitée	CT	B	4
Parage du pied bovin	CT	B	10
Biosécurité	PP	L	10
Travail pratique de parage de pied bovin	PP	L	30
Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

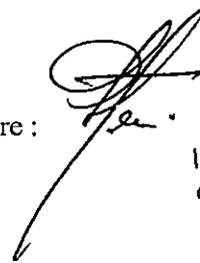
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 13.02.12

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

PARAGE DU PIED BOVIN

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à l'exécution du parage fonctionnel du pied bovin en veillant à la sécurité des hommes et des animaux.

PARAGE DU PIED BOVIN

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Manipuler et déplacer une bête bovine en veillant à la sécurité de l'animal et de sois- même (mise en place du licol, déplacement de l'animal vers la cage de travail).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Néant

PARAGE DU PIED BOVIN

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En « Travail pratique de parage de pied bovin », il est conseillé de ne pas travailler avec des groupes de plus de 6 étudiants.

PARAGE DU PIED BOVIN

4. PROGRAMME

Dans le cadre des travaux de parage du pied bovin, en tenant compte des règles de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer, l'étudiant sera capable :

En « Anatomie du pied bovin »

- d'établir l'anatomie topographique de l'extrémité digitée du pied sain ;
- de distinguer les différentes structures osseuses du pied bovin ;
- de différencier les différentes articulations ;
- d'identifier les structures ligamentaires et les structures tendineuses ;
- d'expliquer l'innervation et la vascularisation du pied bovin ;
- de décrire le fonctionnement de la boîte cornée et de la production de corne ;

En « Biomécanique de l'extrémité digitée bovine »

- de décrire les principes généraux de la biomécanique générale du pied bovin (aplombs, déplacement avant-arrière, amortissements-pressions, basculement du pied...) ;
- d'identifier un animal avec boiterie ;

En « Parage du pied bovin »

- de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité dans l'organisation du chantier de parage pour les intervenants et les animaux (contention mécanique de la vache, manipulation et techniques de contention de l'animal, hygiène,...) ;
- de distinguer les différents modèles de cages de parage ;
- de distinguer les différents outils à manipuler pour le parage et d'en faire l'entretien d'usage ;
- de citer les règles de parage fonctionnel ;
- de décrire succinctement les pathologies digitées (seimes, bleimes, hématomes,...) ;
- d'orienter vers les spécialistes adéquats en cas de boiteries demandant des soins curatifs plus importants ;

En « Biosécurité »

En « Biosécurité externe » :

- de mettre en place les mesures préventives pour éviter l'entrée de nouveaux agents pathogènes dans le troupeau (propreté des tenues, nettoyage et désinfection du matériel utilisé, des mains,...);

En « Biosécurité interne » :

- de mettre en place une prévention de la dissémination des agents pathogènes déjà présents dans le troupeau ;
- de minimiser le risque de transmission des agents pathogènes entre animaux au sein de l'exploitation (utiliser les pédiluves, séparer les animaux malades des animaux sains,...) ;

En « Travail Pratique du parage du pied bovin », suivant les consignes données

- d'appliquer les règles de parage sur pieds morts ;
- d'appliquer les règles de parage sur animaux vivants (contention, levage de pied antérieur et postérieur, parage,...) dans un temps prévu.

PARAGE DU PIED BOVIN

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, face à une situation de parage de pied bovin, en tenant compte des règles de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer et des consignes données :

l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- d'identifier des défauts et des anomalies du pied des bovins;
- de mettre en œuvre les règles principales de biosécurité exigées pour les travaux à effectuer ;
- de préparer le matériel et les produits nécessaires essentiels ;
- d'exécuter dans les règles de l'art des techniques de parage fonctionnel ;
- d'orienter vers les spécialistes en cas de boiteries demandant des soins curatifs plus importants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du temps pris pour réaliser la tâche,
- du soin et de la méticulosité du travail effectué,
- de la pertinence du choix des outils et des produits,
- du respect des consignes.

PARAGE DU PIED BOVIN

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.